



Kanton Bern
Canton de Berne



Office des eaux et des déchets du canton de Berne

Edition no 2 / 2021

Collecte des déchets plastiques mélangés : où en sommes-nous dans le canton de Berne ?

En collaboration avec les communes et les sociétés spécialisées dans la gestion des déchets, l'OED examine dans le cadre d'un projet les possibilités et les limites d'un système intercommunal de collecte des déchets plastiques mélangés. Le commerce de détail devrait également y participer.

Les résultats de l'enquête cantonale sur les déchets 2020 révèlent d'importantes divergences entre les communes. 68 communes bernoises disent proposer, en plus de la collecte des plastiques à corps creux du commerce de détail, une collecte des déchets plastiques mélangés. La plupart des communes (213 retours) ne proposent aucune offre dans ce domaine. Les raisons les plus fréquemment invoquées sont : « L'offre existante répond largement aux besoins » et « il n'y a pas de demande dans ce sens, la commune est trop petite ».

Le groupe de projet entend clarifier les principales questions d'ici l'automne 2021. Pour garantir la plus-value écologique d'un système de collecte des plastiques mélangés, une logistique de collecte optimale ainsi qu'un volume de déchets suffisant sont nécessaires.

Marc Häni, Déchets

Résidus de chlorothalonil dans les eaux superficielles



Des mesures effectuées en 2020 révèlent que des produits de dégradation du chlorothalonil, appelés métabolites, ont été détectés à des concentrations relativement élevées dans différentes eaux superficielles du canton de Berne.

Dans l'effluent du lac de Bienna, qui sert à l'approvisionnement en eau potable, les valeurs pour les métabolites R471811 (acide chlorothalonil-sulfonique) ont été régulièrement supérieures à 0,1 µg/l. Les concentrations mesurées n'ont en outre pas baissé pendant la période d'observation, et ce malgré le fait que l'utilisation de la substance active chlorothalonil est interdite depuis le 1er janvier 2020.

[Métabolites du Chlorothalonil dans les eaux de surface bernoises](#) (en allemand)

Claudia Minkowski, Laboratoire de la protection des eaux et du sol

Fig. : Le canal de Hagneck / Lac de Bienna (Markus Zeh, 2018)

La surveillance des eaux dans le cadre du Projet bernois de protection des plantes



Le Projet bernois de protection des plantes (BPP) a pour objectif de réduire les risques liés à la présence de produits phytosanitaires dans les cours d'eau par le biais de mesures ciblées et sans affecter la productivité agricole. Pour effectuer des contrôles d'efficacité, deux petits cours d'eau font l'objet d'un suivi pendant huit ans.

Après une période de quatre ans, il apparaît que la pollution en produits phytosanitaires est sujette à de fortes fluctuations. Elle varie par exemple selon le moment où les produits phytosanitaires sont appliqués ou selon les précipitations dans la zone. En outre, les conditions prévalant dans le bassin versant jouent un rôle déterminant. Des années supplémentaires de surveillance seront nécessaires pour tirer des enseignements fiables concernant l'effet d'une utilisation réduite des pesticides sur la qualité de l'eau.

[Article Aqua & Gas du 27 mai 2021](#) (en allemand)

Claudia Minkowski, Laboratoire de la protection des eaux et du sol

Fig. : Station de mesure de Ballmoosbach à Zuzwil (Matthias Ruff, 2017)

Prolifération massive d'algues bleues



Certaines espèces d'algues bleues, aussi appelées cyanobactéries, produisent parfois des substances toxiques (cyanotoxines) pouvant entraîner des problèmes de santé en cas d'ingestion. La plupart du temps, les concentrations toxiques sont si faibles qu'elles ne représentent aucun danger pour les humains et les animaux.

Lors d'une croissance rapide (efflorescence algale) toutefois, les concentrations augmentent et peuvent provoquer des toxicoses graves. Les algues bleues représentent un danger sanitaire lorsqu'elles sont visibles à l'œil nu et donc présentes en grandes quantités. Une campagne de sensibilisation est prévue pour le début de l'été pour expliquer comment reconnaître les algues bleues et quel comportement adopter à proximité des plans d'eau atteints.

[Informations](#)

Claudia Minkowski, Laboratoire de la protection des eaux et du sol

Fig.: Efflorescence d'algues bleues dans le lac de Hallwil (Lukas de Ventura, 2021)

La maintenance de l'installation de Port comme tâche permanente



L'installation de régulation de Port, construite entre 1936 et 1939, est un élément central de la correction des eaux du Jura. Outre le barrage, l'installation comprend une écluse, un pont routier et, depuis 1995, une centrale hydroélectrique. Le barrage de Port permet de réguler le niveau d'eau des trois lacs du pied du Jura (lacs de Bienne, de Neuchâtel et de Morat) ainsi que le débit de l'Aar en aval.

Pour garantir une fonction de régulation optimale 24 heures sur 24, nous nous appuyons sur des partenaires fiables en matière de maintenance ainsi que sur un concept prévisionnel.

De nombreux composants clés de l'installation de régulation sont encore d'origine. Grâce à un entretien régulier, à des adaptations techniques et à un nouveau système de commande, l'installation répond aux exigences actuelles. La dernière rénovation complète du barrage de Port remonte à la période 1988-1990. Depuis, des contrôles réguliers et divers travaux de maintenance ont été effectués sur la base d'un plan à long terme.

Un cycle de révisions partielles a débuté en 2020, après 30 ans d'exploitation. Après la mise à sec d'un premier pertuis (sur cinq au total) et les travaux habituels de protection anticorrosion sur les tabliers, différents éléments mobiles ont été démontés et contrôlés. Une fois les travaux terminés, le pertuis a été remis en service en décembre 2020.

La révision se poursuivra au rythme d'un pertuis tous les deux ans. Les coûts pour la révision d'un pertuis s'élèvent à plusieurs centaines de milliers de francs. Les travaux de maintenance sont financés par les cantons concernés par la 2e correction des eaux du Jura (BE, VD, FR, NE, SO), des subventions fédérales et la centrale hydroélectrique.

Hanspeter Früh, Ouvrages de régulation

Fig. : Installation de régulation de Port: révision d'un pertuis

Formation de conseillères et conseillers en dangers naturels



Une intervention précoce permet de réduire les dommages dus aux intempéries. Pour cela, il faut connaître les conditions locales et suivre l'évolution de la météo. A l'instar des services d'alerte en cas d'avalanches pendant l'hiver, des conseillères et conseillers en dangers naturels (CDN) apportent leur soutien aux organes de conduite civils.

Les CDN connaissent la situation de danger dans leur zone d'intervention. Ils suivent l'évolution de la météo et alertent les autorités locales si une situation de danger s'annonce. Cette manière de procéder permet de gagner du temps en cas d'événement et de mettre en place des mesures préventives afin de limiter les dommages possibles.

Quelque 108 CDN exercent leur activité dans le canton de Berne. Ces personnes ont suivi un cours de base cantonal de deux jours, organisé par des spécialistes des sapeurs-pompiers et des cadres de la protection civile. Ce cours fournit aux participant-e-s les connaissances de base pour comprendre l'origine et les conséquences des dangers naturels ainsi que les connaissances nécessaires pour interpréter correctement les données de mesure, les prévisions et les bulletins de vigilance. Sur le terrain, les futur-e-s CDN s'exercent à interpréter la carte des dangers et à détecter les zones potentiellement dangereuses. Le cours de base est proposé une fois par an au minimum, le dernier en date ayant eu lieu en mai dernier pour la formation de sept nouveaux CDN.

Michael Grob, Régulation des lacs et dangers naturels

Fig.: Exercice lors du cours de base Dangers naturels (Michael Grob, 5 mai 2021)

Résilier l'abonnement



Edition du profil



Office des eaux et des déchets

Reiterstrasse 11

3013 Berne

+41 633 38 11

awa.newsletter@be.ch

www.be.ch/oed